

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PAIEMENTS NUMERIQUES » (N° 1310) (PLR)

Séance du 13 novembre 2025

Point n° 9

Introduction

Les collectivités sont aujourd’hui appelées à adapter leurs prestations aux attentes des citoyens, en particulier en facilitant les démarches administratives et en diversifiant les moyens de paiement. Dans ce contexte, il est légitime d’examiner la pertinence d’intégrer des solutions numériques modernes comme Twint, Apple Pay ou Google Pay pour le règlement des prestations communales.

La Municipalité envisage-t-elle d’introduire des moyens de paiement numériques (tels que Twint, Apple Pay, Google Pay, etc.) pour le règlement des amendes et autres prestations communales, afin de s’aligner sur les pratiques actuelles et d’améliorer le service aux citoyens ?

La Municipalité rappelle que plusieurs solutions de paiement sont déjà disponibles pour le règlement des prestations communales : les factures peuvent notamment être réglées par e-facture, et les paiements numériques (Terminal de paiement compatible NFC / Google et Apple Pay entre autres) ou en espèce sont également acceptés directement au guichet unique. Cette dernière solution, bien que pratique pour certains, implique néanmoins de se déplacer sur place.

S’agissant des amendes d’ordre, la plateforme en ligne (amendes.porrentruy.ch) permet déjà de régler en ligne par carte de crédit, TWINT ou PF Pay. L’extension aux moyens de paiement Apple Pay et Google Pay est en cours d’élaboration auprès de l’éditeur de la plateforme pour la gestion des amendes d’ordre. Les personnes qui choisissent de ne pas utiliser ces solutions peuvent attendre l’émission de la facture papier envoyée automatiquement après 30 jours ou se présenter au guichet pour effectuer le paiement.

Les prestations (p.ex. location d’une cabane de pique-nique) via le site internet sont également payables électroniquement.

En conclusion, la Municipalité suit l’évolution des moyens de paiement numériques et propose déjà plusieurs solutions adaptées ; elle veille à offrir un service pratique, efficace et sécurisé en tenant compte des contraintes techniques et des ressources disponibles.

27 octobre 2025

Le Conseil municipal